

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de

Lunéville à Baccarat

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Territoire De Lunéville
A Baccarat

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
79	52	52 + 18 pouvoirs

Date de convocation
26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle Polyvalente - 4 rue de la Gare à Bénaménil, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, Président.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Sabine TIHA, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Jacques DEWAELE, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Michèle MATHIEU, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Ludovic CHAUMET, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Laurie PÉRISSÉ, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Alain FORTIER, Grégory GERARDOT, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Isabelle PARISOT, Pascal MARCHAL, Audrey FINANCE, Joël DONATIN.**

Absents : **Laurent KUREK, Thierry BIET, Hervé BERTRAND, Stéphane DECUGIS, Christelle VIVOT, Jean-Luc DEMANGE, Jean-Marie LARDIN, Cédric PERRIN, Michel JACQUOT, Florence DUPAYS, Murielle GRIFFOUL, Christine THOMAS, Ludwig MISCHLER.**

Représentés : **Jocelyne CAREL à Jean-Paul FRANCOIS, Didier COLIN à Sabine TIHA, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Ludovic CHAUMET, Frédéric BREGEARD à Catherine PAILLARD, Pierre-Jean COURBEY à Rose-Marie FALQUE, Valérie DIDIER à Alexandra HUGO, François FRASNIER à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Virginie GENOT à Marie VIROUX, Catherine LAURAIN à Jonathan HAUVILLER, Etienne MAIRE à Thibault VALOIS, Colette MANSUY à Jacques LAMBLIN, Benoît TALLOT à Gérard RITZ, Caroline THOMAS à Alain FORTIER, Matthieu SIGIEL à Bruno MINUTIELLO, Ludivine GEANT à Laurie PÉRISSÉ, Jacques PISTER à Serge DESCLE.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : PROPRETE – Avenant à la convention de partenariat avec l’association « la Galopade » concernant l’opération de promotion du geste du tri et de prévention des déchets dite « tournée de Bayard »
Rapporteur : Rose-Marie FALQUE
N° de délibération : 2025_060

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
51	18	69	0	0	1

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) a la charge de la compétence déchets sur son territoire qui comprend les missions de prévention des déchets et de promotion du geste du tri.

Le 22 juin 2023, la CCTLB a conclu une convention de partenariat avec l’association « La Galopade » qui a permis, parmi les actions de communication sur le tri des déchets et le recyclage, la mise en place d’une opération originale de promotion de geste du tri, notamment concernant le verre.

La « tournée de Bayard » est une déambulation hebdomadaire (les samedis après-midi) d'une charrette hippomobile collectant le verre des commerçants à travers le centre-ville historique de Lunéville et d'opérations ponctuelles sur le territoire lors de manifestations diverses.

L'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) est la référence nationale en matière de questions autour du cheval. Il s'agit d'une institution publique en charge d'une mission de service public concernant la promotion des races équine, de la pratique de l'équitation, de l'élevage, de la formation et de la réglementation des activités équestres. C'est historiquement le continuum de l'administration des haras nationaux. L'antenne de Rosières-aux-Salines est l'entité qui est concernée par la mise en place de ce partenariat.

L'avenant à la convention du 22 juin 2023 fait mention d'un prêt, à titre gracieux, d'un train avant par l'IFCE (tracteur hippomobile à 2 roues avec brancards) à l'association « La Galopade » qui sera en charge de ses entretiens, utilisation et stockage. Aucune autre modification n'est apportée à ladite convention qui arrivera à échéance le 31 décembre 2026.

En contrepartie, l'IFCE demande que soit apposé son logo sur la remorque et s'engage à faire la promotion de l'opération en toutes circonstances utiles notamment dans ses revues et réseaux sociaux nationaux.

Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité (M. Pascal L'HUILLIER sort de la salle et se déporte du vote),

- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention du 22 juin 2023 relative au partenariat avec l'association « la Galopade » concernant l'opération de promotion du geste du tri et de prévention des déchets dite « tournée de Bayard », annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président

Une signature numérique stylisée, composée de lignes fluides et courbes, représentant le nom de Bruno Minutiello.

Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO
2025.04.09 18:57:26 +0200
Ref:8535470-12816643-1-D
Signature numérique
le Président

avenant à la CONVENTION DE PARTENARIAT du 22 juin 2023

OPERATION HIPPOMOBILE dite « tournée de Bayard »

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat représentée par son Président, Bruno MINUTIELLO, agissant en vertu de la délibération n°
ci-après dénommée la CCTLB, d'une part,

Et :

L'Association La Galopade, association à but non lucratif, représentée par son Président, Pascal L'HUILLIER dont le siège est situé Hameau de DEHAINVILLE 54300 LUNEVILLE,
ci-après dénommée l'Association, d'autre part.

L'IFCE (Institut Français du Cheval et de l'Équitation), délégation territoriale EST, située 1 rue Léon Bocheron 54110 Rosières aux salines, représentée par son délégué territorial Daniel LAGNEAUX d'autre part

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La CCTLB a la charge de la compétence déchets sur son territoire qui comprend les missions de prévention des déchets et de promotion du geste du tri.

Elle a mis en place en 2023, suite à la délibération prise en séance le 22 juin, parmi les actions de communication sur le tri des déchets et le recyclage, une opération de promotion de geste du tri, concernant le verre (mais pas que !) qui est portée par une déambulation d'une charrette hippomobile qui collecte les commerçants (métier de bouche – cafés - hôtels restaurants ...) à travers le centre-ville historique de Lunéville. Cette opération est un succès reconnu.

- La tournée hippomobile est un moyen médiatique d'attirer l'attention des différents publics, notamment les jeunes générations, afin de les sensibiliser au geste du tri. Elle se démarque particulièrement des autres modes d'actions plus « classiques » et permet de mieux faire passer le message du tri.
- Lunéville est « la cité cavalière » et c'est une forme de rappel du passé historique
- La « tournée du Bayard » (c'est le nom du cheval qui participe à l'opération) est la dernière tournée réelle hippomobile (livraison des colis) qui a existé à Lunéville jusque dans les années 1980. L'opération présente un caractère de « référence historique ».

L'Association La galopade dispose des moyens hippomobiles, humains, organisationnels de réalisation de l'opération. Elle est par ailleurs un acteur important de l'animation socio-culturelle du territoire.

L'IFCE (ex Haras nationaux) est la référence nationale en matière de questions autour du cheval. Il s'agit d'une institution publique en charge d'une mission de service public concernant la promotion des races équines, de la pratique de l'équitation, de l'élevage, de la formation et de la réglementation des activités équestres.

L'IFCE propose de mettre à disposition de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat un avant train deux roues de marque « Bernard Michon ».

La CCTLB a par conséquent décidé d'étendre par avenant le partenariat en cours avec l'association La Galopade à l'IFCE selon les modalités définies ci-après.

Article 1 – Objet de l'avenant :

La présente convention a pour objet :

- De définir les relations entre l'Association, l'IFCE et la CCTLB au niveau administratif, financier et technique
- De mettre à disposition gracieuse de de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat un avant-train deux roues d'occasion de marque « Bernard Michon » appartenant à l'IFCE pour le remorquage du transport des déchets.

Article 2 – détails :

L'opération est programmée tous les samedis de mars (semaine du printemps) à décembre sur un créneau horaire prévisionnel de 16h à 18h. Une trêve hivernale est mise en place sur les 3 premiers mois de l'année.

L'association La galopade est chargée de stocker, réparer et maintenir à niveau le matériel prêté et le gérer en « bon père de famille ».

Elle utilisera le matériel prêté en alternance avec la calèche actuelle (selon l'éventuel public accompagnateur de la tournée) et sur toutes les opérations de la tournée de Bayard (les éventuelles opérations « spots » sur les autres communes).

Des visuels IFCE seront rajoutés sur la remorque communicante.

La convention actuelle a été établie pour la durée juin 2024 – décembre 2026. Sa reconduction éventuelle nécessitera un nouvel accord entre les parties et une nouvelle délibération communautaire. Par conséquent le prêt se terminera le 31 décembre 2026 et la Galopade devra restituer le matériel (sauf nouvelle convention pour 2027 et suivant).

Article 3 – Droit à l'image :

L'Association, l'IFCE, la CCTLB s'autorisent réciproquement à utiliser les images, photos, vidéos... dans toutes leurs communications internes et externes. Elles font leur affaire de l'obtention des autorisations de droit à l'image des personnes engagées sur l'opération.

Article 4 – Durée de la convention et résiliation :

La présente convention prendra fin le 31 décembre 2026

Elle peut être modifiée à tout moment par voie d'avenant à la demande de l'une des parties et après accord entre les deux autres structures.

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec un préavis de 2 mois.

Article 5 – Assurance :

Le véhicule sera assuré par la communauté de communes CCTLB. Tout dommage ou accident subi par les bénévoles ou le personnel de l'Association, dans le cadre de sa prestation, relèvera du régime d'assurances sociales dont dépend l'Association. Aucune responsabilité ne pourra être recherchée à l'encontre de la CCTLB ou de l'IFCE.

L'Association justifie en outre d'une couverture au titre de sa responsabilité civile au regard de l'activité de transport et déplacement routier.

Fait à Lunéville en 2 exemplaires le

Le Président de la CCTLB,
Bruno MINUTIELLO

Le président de l'Association La Galopade,
Pascal L'HUILLIER

Le délégué territorial de l'IFCE,
Daniel LAGNEAUX